

Direction Générale des Services
Assemblées

Arrêté N°15 - 1149

retirant l'arrêté n°13-2507 et accordant délégation de décision et de signature au personnel de direction d'astreinte pour la durée de l'astreinte

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

VU le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°08-156 du 18 février 2008 fixant les possibilités de recours aux astreintes modifiée par la délibération n°09-240 du 20 mars 2009 et la délibération n°12_146 du 27 janvier 2012 ;

VU la délibération du Conseil départemental n°CD_15_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;

Considérant que pour répondre aux situations d'urgence ou à tout événement susceptible de demander une intervention à caractère particulier ou exceptionnel des services du Département, l'Assemblée délibérante a institué une astreinte de décision assurée par le personnel de direction, par roulement, assurée par semaine complète et/ou fractionnée.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de ces astreintes de direction assurées par le personnel de direction, délégation est accordée à chaque directeur figurant au tableau des astreintes et pour la durée de son astreinte, afin de :

- prendre toute décision pour : répondre aux situations d'urgence ou à tout événement susceptible de demander une intervention à caractère particulier ou exceptionnel des services du Département,
- signer tout document nécessaire (acte de gestion, correspondance, dépôt de plainte, gestion des transports scolaires...)

ARTICLE 2 : Est concerné par les astreintes de direction visées à l'article 1, le personnel de direction suivant :

M. Éric MORATILLE	Directeur général des services
M. Jean-Sébastien TARDIEU	Directeur du Cabinet et de la Communication
M. Patrick BOYER	Directeur des TIC et de la prospective
M. Gilles CHARRADE	Directeur de l'eau, de l'agriculture et de l'environnement
Mme Isabelle DARNAS	Directrice de l'enseignement, de la culture et des sports
Mme Laetitia FAGES	Directrice de l'aménagement du territoire et de l'économie
Mme Martine PRADEILLES	Directrice des finances et du budget
M. Geoffrey PRIOLET	Directeur adjoint des routes, transports et bâtiments
M. Jean TOGUYENI	Directeur des routes, transports et bâtiments

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services du Département est chargé, de l'exécution de présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Mende, le 3 avril 2015
La Présidente du Conseil Départemental,
Sophie PANTEL
Signé